

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 10 juillet 2025

07.2024-18	CYCLE DE L'EAU Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Optimisation du comptage des volumes de surverse au PR Anjou- Boussay »
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que les valeurs de débit de surverse mesurées au PR Anjou ne sont pas suffisamment fiables,

Considérant la nécessité de transmettre des données fiabilisées à la DDTM Police de l'eau dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire,

Considérant que le changement de matériel de mesures permettra d'améliorer la qualité des données enregistrées,

Considérant que la société SAUR, sise 80 Boulevard des Noelles – 44500 LA BAULE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, et qu'il apparaît pertinent que cette prestation soit confiée au délégataire SAUR qui assure la gestion de l'assainissement sur les ouvrages d'assainissement de la commune de Boussay,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société SAUR, sise 80 Boulevard des Noelles – 44500 LA BAULE, pour changer le matériel de mesure des volumes de surverse sur le PR Anjou sur la commune de Boussay, pour un montant de 6 310,00 € HT soit 7 572,00 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »